

Fiche d'aide au montage d'une action de nettoyage d'un site karstique pollué

Cette fiche liste rapidement le processus de réflexion à mener afin de réaliser une opération de nettoyage d'un site karstique pollué. Si vous souhaitez mettre en place une telle action sur un site que vous avez identifié, elle doit vous permettre de définir les contacts à prendre en amont, d'identifier les acteurs concernés et les démarches à mener, et de valider la faisabilité du projet.

Ce document n'est en aucun cas exhaustif et certaines tâches mentionnées sont à mener de façon parallèle, mais il doit vous permettre de valider le lancement et la réalisation d'une action et de la mener dans les meilleures conditions possibles de sécurité et d'appropriation des autres acteurs du territoire concerné.

Le Comité de Spéléologie Régional se tient à disposition des porteurs de projet pour un accompagnement de montage de ce type d'action. Dans certains cas, la mise en place d'une telle opération nécessite une préparation de plusieurs mois.

Toutes premières démarches.

- En premier lieu, **identifier le propriétaire**, le contacter et obtenir son accord (présentation de la démarche, du projet, etc.).
- Prendre contact avec **la mairie concernée** (parfois la commune est aussi propriétaire du site) : l'informer sur le projet, voir son positionnement vis-à-vis de celui-ci, aborder la question de l'aide éventuelle qu'elle peut apporter (aide financière, aide technique, prise en charge de la gestion des déchets -voir point suivant sur ce sujet-, etc), la commune est souvent un acteur facilitateur dans la mise en place d'une telle action.
- S'informer et **identifier l'organisme en charge de la gestion des déchets**, prendre contact avec lui afin de voir son éventuelle participation sur l'évacuation des déchets vers les lieux appropriés. Ce point doit être abordé en amont avec la mairie, qui peut dans certains cas gérer elle-même la gestion des déchets ou être relais avec l'organisme concerné. La prise en charge de l'évacuation des déchets par l'organisme compétent après la dépollution, est une aide précieuse pour le porteur de projet organisateur.
- S'informer sur **l'organisme local en charge de la gestion de l'eau**, prendre contact avec lui afin qu'il puisse s'approprier le projet. Les sites concernés étant situés en milieu karstique, ce rapprochement en amont est essentiel, et particulièrement lorsqu'il existe un captage en eau potable sur le bassin versant du site. Idem que pour la gestion des déchets voir ce point en amont avec la commune.

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 06 26 51 96 45 – Courriel : csro@ffspeleo.fr

<https://csr-occitanie.fr/>

<https://sentiers.csr-occitanie.fr/>



Formaliser le projet et bâtir le plan d'action.

- Une fois le projet clarifié, **un état des lieux et un plan d'action** doivent être élaborés afin de pouvoir définir les besoins du projet et mobiliser les moyens nécessaires à sa bonne réalisation, dans les meilleures conditions possibles de sécurité et d'action. Afin de pouvoir en faire une présentation claire, un **support** sera mis en place, en fonction de l'importance de l'action.

Pour ce dossier de présentation, nous proposons le **contenu type** suivant :

-  Une partie présentant le département concerné et son territoire karstique, le karst (explication), le site concerné par l'action (localisation, phénomène karstique, historique, explorations, etc.), les intérêts et autres spécificités du site (intérêt faunistique, archéologique, protections réglementaires existantes, etc.) qui aideront à définir les enjeux, les acteurs du site et les éventuelles précautions à prendre.
 -  Une seconde partie présentant un état des lieux du site pollué (description de la pollution existante, importance, etc.) et les risques engendrés de cette situation sur l'environnement et la santé publique.
 -  Ensuite, la description de l'action envisagée, ses objectifs, son déroulement prévisionnel et les moyens à mobiliser devront être décrits précisément. Si des actions parallèles de sensibilisation, etc., sont envisagées, il est aussi important de les expliciter.
 -  Enfin, la précédente partie permettra de dégager les éléments essentiels pour quantifier les besoins humains et financiers et cibler les partenaires envisagés.
-
- Afin de parvenir à bâtir le plan d'action et formaliser le projet, une liste **des tâches à effectuer** vous est proposée ci-après :
 -  Prendre des photos récentes du site et de la pollution existante.
 -  Si ce n'est déjà fait, signaler le site pollué présentant un risque pour la ressource en eau, sur pok-speleo.fr
 -  Rassembler tous les documents existants sur le site en votre possession ou information à votre connaissance : hydrologie du site, données concernant des traçages, colorations s'il y en a, informations sur la biologie, etc.
 -  Identifier et lister les intérêts du site et ses enjeux : Site ZNIEFF, territoire protégé (réserve naturelle par ex.), Natura 2000, site classé, CDESI, ...
 -  Identifier en fonction et lister les acteurs du site, autres que propriétaire et commune : communauté de communes, Pays, Parc Naturel Régional, gestionnaire si Natura 2000, réserve, ..., autres utilisateurs concernés.
 -  Identifier et solliciter les autorisations nécessaires si besoin. En fonction des enjeux et acteurs identifiés, des autorisations réglementaires seront peut-être nécessaires.
 -  Répondre aux questions suivantes :
 - › Quelle est l'origine de la pollution ?
 - › Le site est-il toujours alimenté ?

- › Le site est-il facile d'accès ?
- › Pour la pérennisation et efficacité de l'action avez-vous prévu quelque chose dans votre projet ? Précisez : mise en protection du site (fermeture, grillage, ...), pose d'un panneau d'information, autres.
- › Sur combien de jours prévoyez-vous votre action (1 demi-journée, 1 journée, 1 week-end complet, ...) ?
- › Combien de personnes sont nécessaires au minimum pour mener l'action à bien ?
- › Quels méthode et matériel allez-vous mettre en œuvre pour évacuer les déchets, les remonter à la surface et les apporter à un endroit à proximité du site ? (remplissage de sacs, système de poulie, remontée à la main à pied, besoin d'un treuil, besoin d'un véhicule pour amener les déchets remontés sur une place de tri, un lieu de stockage, ...)
- › Concernant la mise en place, combien de personnes doivent s'investir pour la préparation et sur combien de temps (heures) ? (mise en place du matériel nécessaire, contacts locaux – mairie, etc-)
- › Votre action sera-t-elle ouverte au public ? si oui, merci de préciser (participation directe par le ramassage ou le tri des déchets, ouvert au public juste pour qu'il puisse regarder le chantier, mise en place d'un stand avec documentation, ...)
- › Aurez-vous besoin d'équipements de protection spécifiques : gants, masques, sur combinaisons ?

Etablir le budget prévisionnel et mobiliser les partenaires

- Les éléments précédents vont permettre de présenter l'action de façon détaillée mais aussi d'identifier les moyens humains et financiers à mobiliser, nécessaires à la bonne réalisation de l'opération. Chaque élément, **chaque tâche** engendre une **dépense identifiée à quantifier** dans le budget prévisionnel. Le temps passé bénévolement peut aussi être quantifiée (sur la base d'un coût horaire au smic par exemple) pour permettre d'évaluer l'investissement bénévole et le coût réel de l'action.
- Le **plan de financement** peut ensuite être élaboré.
En fonction des contacts déjà pris, certains partenaires peuvent déjà avoir été identifiés et peuvent être valorisés.
Même s'ils apportent une aide indirecte, il est intéressant que cette dernière soit intégrée au plan de financement au même titre que le bénévolat pour les mêmes raisons.
Lister ensuite les autres partenaires financiers auxquels vous avez pensé, se renseigner sur les domaines d'intervention et les modalités, les solliciter.



En fonction du site et de l'action envisagée, le **délai** entre la naissance du projet et sa réalisation concrète peuvent être important.

Communiquer et valoriser le projet.

- Afin de faire connaître votre action, sa démarche et ses objectifs, n'hésitez pas à communiquer, en interne, mais aussi, afin de sensibiliser le plus grand nombre, via les outils de communication des partenaires et les médias.

Comme pour l'action elle-même, identifier et construire **votre plan de communication** en parallèle de la construction de votre projet : lister les moyens de communication à mobiliser, leurs formes (site internet, réseau social, bulletin, revue, lettre, revue, presse) et leurs calendriers. Un communiqué peut aussi être réalisé afin de cibler l'information à véhiculer et les médias sollicités.

- Afin de mutualiser et valoriser les initiatives, notre comité préconise aux porteurs de projet d'**intégrer leur action au sein de campagnes déjà existantes en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable** (journées nature, semaine du développement durable, semaine européenne de réduction des déchets, ...).

Passer à l'action !



N'oubliez pas que le Comité de Spéléologie Régional Occitanie peut vous accompagner sur ce type d'action et de démarche.

>> Contactez- nous : csro@ffspeleo.fr